

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2022

### Commune de SAINT DIDIER EN BRIONNAIS

L'an deux mille vingt-deux et le deux septembre à vingt heures trente le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. René SARROCA, Maire

Présents : René SARROCA - Philippe CORNELOUP - Philippe JOUANIN - Carlos LANCHAS PALOS - Estelle BORDE - Mathieu CORNELOUP - Clément DUBOIS

Absent : Thibaut MEHU- Jacques GUILLON - Sophie RIVOLLIER

Membres en exercice : 10 - Présents : 7

Date de convocation : 09 août 2022

Estelle BORDE a été nommée secrétaire.

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte rendu du 20 mai 2022 ;
2. Délibération en faveur du développement de la ligne ferroviaire TER Paray-le-Monial / La Clayette / Chauffailles / Lyon ;
3. Délibération pour la CC de Semur-en-Brionnais « modification statutaire » ;
4. Subvention pour les associations ;
5. Travaux programmés 2022 ;
6. Réseau téléphonie mobile ;
7. Concours villages fleuris ;
8. Manifestation du 1<sup>er</sup> juillet ;
9. Participation de la commune pour les travaux Arconce
10. Questions diverses.

Le compte rendu de la réunion du 20 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

#### **MOTION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA LIGNE FERROVIAIRE TER PARAY-LE-MONIAL / LA CLAYETTE / CHAUFFAILLES / LYON :**

Le Maire présente une délibération que le Pays Charolais Brionnais a transmise à toutes les communes. Cette délibération permettrait un renforcement des liaisons en réalisant à hauteur de Chauffailles une zone d'évitement, ainsi que la prise en compte de la nécessité de renforcer les liaisons entre l'agglomération lyonnaise qui est le deuxième PIB régional de France et le Pays Charolais-Brionnais.

Le développement du TER doit impliquer la rénovation du parvis des gares avec accroissement des places de parking,

Le maire explique que cette décision est un soutien au développement économique et, tout particulièrement, en faveur des apprentis, des jeunes travailleurs et des étudiants, qui sont

pénalisés faute de moyens de transport individuels et de logement, et ne peuvent répondre aux offres d'emploi des entreprises en manque de personnel.

Le conseil adopte la présente motion en faveur du développement de la ligne ferroviaire TER Paray-Le-Monial/La Clayette/Chauffailles/Lyon.

## **PRISE D'UNE NOUVELLE COMPETENCE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

La CC de Semur-en-Brionnais souhaite prendre une nouvelle compétence qui est :

- En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Le conseil approuve à l'unanimité la nouvelle prise de compétences de la Communauté des communes.

## **SUBVENTIONS 2022 :**

Le conseil décide dans l'ordre suivant les subventions à donner pour les associations pour l'année 2022 :

- ADMR : 100 €
- Association de loisirs : 150 €
- Amicale donneurs de sang : 40 €
- Croix Rouge : 100 €
- Coop scolaire : 45 €
- Travaux pour le vannage de l'Arconce : 100 € (la subvention sera donnée seulement à la réception des travaux)

## **TRAVAUX PROGRAMMES 2022 :**

- **THIVENT** : Les travaux pour la réfection des 7 chemins sont en cours. Le projet prévu pour le chemin des tâches a été modifié car il y avait plus de dégâts que prévus lors du devis. L'entreprise Thivent va recontacter la commune car il y a des risques que certains arbres gênent lors des passages des engins de travaux ;
- 3 entreprises ont été contactées afin d'avoir plusieurs devis pour l'abattage de plusieurs arbres autour de l'église. Le conseil Municipal a choisi l'entreprise Aménagements Jardins
- Monsieur GELET va être contacté pour lancer les réfections des cloches suite à la résiliation du contrat avec BODET ;

- Un devis a été réalisé avec l'entreprise AZ FEU pour remettre aux normes toute la protection contre l'incendie de la commune (Extincteurs, avertisseur sonore, affichage, registre de sécurité, ...). Le conseil décide de traiter de sujet au plus vite étant donné de l'importance des extincteurs.
- Philibert va venir installer des nouveaux blocs de sécurité au restaurant et à la salle des fêtes.

### **RESEAU TELEPHONIE MOBILE :**

Il ni eut finalement aucun changement depuis la dernière réunion de conseil.

### **CONCOURS VILLAGES FLEURIS :**

Les membres du Jury sont venus le vendredi 29 juillet 2022.

Le jury était assez content du fleurissement du village malgré quelques points à modifier.

Le fait d'avoir un cantonnier est un plus pour le fleurissement de la commune.

### **MANIFESTATION DU 1<sup>ER</sup> JUILLET :**

Les conseillers ont reçu beaucoup de compliments pour la manifestation qui a permis aux habitants de se retrouver. La manifestation a couté 1876.49 € à la commune.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le toit de l'auberge a été refait par l'entreprise BARBIN.

La commune rencontre quelques difficultés avec l'entreprise de nettoyage actuelle. Des autres entreprises vont être contactées.

La nouvelle porte du restaurant va être installée dans les semaines à venir.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 14 octobre 2022 à 20 H 30

Le Maire : René SARROCA